

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 AOÛT 2014

* * * * *

Convocation du Conseil : 20 Août 2014

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Mercredi 27 Août 2014 à 19 heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption des procès-verbaux de la réunion du 20 Juin 2014 - Rythmes Scolaires : ♦ Réorganisation de certains postes de personnels - SIERS : ♦ Changement de Statuts ♦ Retrait de la commune de Vigeville - Taxe d'Aménagement - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : ♦ Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. BRUNAUD, GASNET, DEVOS, CHATEAU, Mmes MARCELLIN, DROUILLARD, MM. CHANUDET, ISOLA, Mme BOURLOT, MM. GOUNY, REINHARDT, SCHWEYER, GONZALEZ.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Mr le Maire fait part d'une observation de la Préfecture concernant les travaux de désignation des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En ce qui concerne l'élection des suppléants, le critère de présentation n'a pas été respecté « En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu ». La Préfecture a donc procédé à la modification dans l'ordre de présentation sur le tableau départemental des délégués suppléants du Conseil Municipal, à savoir : MM. GOUNY Georges, GONZALEZ Pascal, CHATEAU David.

Le Conseil Municipal a pris note.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

REORGANISATION DE CERTAINS POSTES DE PERSONNELS SUITE A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 02 Juin 2014 en matière d'organisation des rythmes scolaires. Ce projet, établi sur la base de 4.5 jours suivant le tableau joint, a été validé par Mme le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le 28 Juin 2014.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation et en particulier les activités péri-éducatives confiées à Angélique DEVILLE et Virginie LEGAY nécessite une adaptation des horaires de travail de ces deux agents et de l'adjoint technique territorial en charge de l'entretien des locaux, même si les plages d'APE retenues à titre expérimental étaient amenées à évoluer dans les mois qui viennent.

Mr le Maire fait donc une synthèse des modifications sur lesquelles le Conseil Municipal doit se prononcer :

- L'enseignante au cours du dernier conseil d'école a souhaité que les horaires soient aménagés pendant la pause méridienne, pour l'ATSEM et l'Adjoint Technique Territorial. Après analyse de la situation, il apparaît que si tous les acteurs concernés (enseignante et agents) respectent scrupuleusement les horaires déterminés, il n'y a pas de décalage pour le coucher et le lever des enfants

- La création d'une demi-journée de classe le mercredi matin conduit à pourvoir 5 heures supplémentaires dont 3 heures au titre de l'ATSEM et 2 heures au titre de la garderie

- Enfin la mise en œuvre d'activités péri-éducatives innovantes plutôt qu'une simple garderie, implique pour des raisons de sécurité, d'affecter 2 animatrices pour assurer les 3 heures hebdomadaires réparties, pour le moment et à titre expérimental, en 4 fois $\frac{3}{4}$ d'heure de 15 H 45 à 16 H 30.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des contraintes légales en matière de conditions de travail et indique qu'il a rencontré les agents concernés pour convenir de la nouvelle répartition des missions et des horaires.

Après une large discussion, et en particulier sur le coût de cette réforme estimée à environ 5 000 € pour une dizaine d'enfants, hors achat de matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas donner suite à la demande de l'enseignante concernant les aménagements pendant la pause méridienne

DECIDE à compter du 1^{er} Novembre 2014 - sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire - de :

⇒ Supprimer :

- Le poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à 31.67/35^{ème} (31 H 40)
- Le poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe à 5.26/35^{ème} (5 H 15)

⇒ Créer à la même date :

- Un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à 34.72/35^{ème} (34 H 43)
- Un poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe à 7.10/35^{ème} (7 H 06)

⇒ Modifier :

- Le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe de 13.68/35^{ème} (13 H 40) et de le porter à 14.21/35^{ème} (14 H 13)
- Le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe de 8.82/35^{ème} (8 H 49) et de le porter à 8.73/35^{ème} (8 H 44)
- Le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe de 5.41/35^{ème} (5 H 25) et de le porter à 6.58/35^{ème} (6 H 35)

⇒ D'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse,

⇒ De nommer les agents sur ces postes.

APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} Novembre 2014 comme suit :

Cadres d'Emplois	Grades	Durée hebdomadaire	Nombres d'emplois
Filière Administrative : - Secrétaire de Mairie - Adjoint Administratif Territorial	- Secrétaire de Mairie - Adjoint Administratif Territorial de 1 ^{ère} classe	Temps complet 24/35 ^{ème}	1 1
Filière Technique : - Adjoint Technique Territorial	- Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} Classe	14.21/35 ^{ème} 8.73/35 ^{ème} 6.58/35 ^{ème}	3
Filière Sanitaire & Sociale : - Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	A.T.S.E.M de 1 ^{ère} classe	34.72/35 ^{ème}	1
Filière Animation : - Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint Territorial d'Animation de 2 ^{ème} classe	7.10/35 ^{ème}	1

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**TRANSFORMATION DU SIERS EN UN SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DURABLE : « EVOLIS23 »**

Mr le Maire rappelle le projet d'évolution du SIERS en syndicat mixte départemental qui avait reçu une large approbation de ses adhérents mais n'avait pas abouti faute d'unanimité. Il indique que suite à ce travail un nouveau projet de statuts a été élaboré, conservant les dispositions qui pouvaient l'être et en introduisant de nouvelles. Il présente la synthèse de ces modifications statutaires et les nouveaux statuts. Il indique que ceux-ci entreront en vigueur au 1^{er} Janvier 2015 sous réserve de l'approbation par les adhérents du SIERS à la majorité qualifiée.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver les nouveaux statuts du SIERS, le transformant en un syndicat mixte d'aménagement durable nommé Evolis23.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les nouveaux statuts du SIERS, le transformant en un syndicat mixte d'aménagement durable nommé Evolis23.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE VIGEVILLE DU SIERS

Mr le Maire indique que pour régulariser une anomalie datant de 2008, le Comité Syndical du SIERS du 17/12/2013 a autorisé la commune de Vigeville à se retirer du syndicat. Ce retrait est soumis à l'accord des adhérents du SIERS et il propose donc d'accepter cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le retrait du SIERS de la commune de Vigeville.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret indiquant que suite au renouvellement des assemblées délibérantes, il convient de mettre à jour la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Cette commission intercommunale se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Les commissions communales restent compétentes pour les seuls locaux d'habitation.

Afin d'établir la liste des membres de cette commission, le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et un membre suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PROCEDE à la désignation de ses membres :

TITULAIRE : Mr Michel DEVOS « 20, Le Pont » 23380 GLENIC

SUPPLEANT : Mr Pascal GONZALEZ « 3 Ter, Chalembert » 23380 GLENIC

SUIVI DES DOSSIERS

♦ **Rythmes scolaires** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal de son entretien avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Par rapport aux interrogations évoquées lors du précédent Conseil Municipal et au-delà des problèmes de comportement de l'enseignante évoqués au cours de cette réunion, Mme l'Inspectrice a confirmé la possibilité au sein du R.P.I :

- De mettre en place deux conseils d'école
- Qu'une fermeture de classe pourrait avoir lieu en fonction de l'évolution des effectifs
- Qu'une évolution pourrait être envisagée avec l'Ecole de SAINT-FIEL

A court terme, Mme l'Inspectrice confirme qu'une modification des activités péri-éducatives pourrait avoir lieu en fin du 1^{er} Trimestre 2014/2015 en fonction du constat réalisé avec les parents d'élèves et les animatrices.

De plus, il est convenu que les élus de GLENIC prennent les contacts avec les parents des enfants nés en 2012 susceptibles d'intégrer l'école maternelle à la rentrée 2015.

♦ **Taxe d'aménagement** : Pour faire suite à la demande de quelques conseillers municipaux, Monsieur le Maire apporte des précisions sur la mise en œuvre de la Taxe d'Aménagement. Le Conseil Municipal confirme que cette taxe ne sera pas appliquée sur la commune de GLENIC. Dès lors qu'il n'y a pas de document d'urbanisme, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération pour mettre en œuvre cette décision.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers suivants :

♦ **Commission de Sécurité du Restaurant Scolaire et de la Salle de Motricité** : Un avis défavorable a été émis provisoirement - sans que cela ne remette en cause le fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie - dans l'attente d'une réunion à la Préfecture fin Octobre. Mr le Maire donne la liste des opérations et des travaux à effectuer avant cette réunion pour obtenir un avis favorable.

♦ **Téléphonie Mobile** : Recherche d'amélioration avec le Conseil Général sur la zone du Pont et au Moulin-Noyé

♦ **Sécurité Routière** : Avis favorable de la Préfecture pour inverser le sens du radar

Courrier de Mr PERRAGUIN sur les conséquences éventuelles de la taxe poids lourds sur le flux de camions au Pont. Un courrier sera adressé à Mr le Préfet et aux parlementaires.

♦ **Tarif social de l'eau** : Mr le Maire expose la possibilité d'expérimenter un tarif social en fonction de la composition des familles et des revenus. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

♦ Transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en matière d'assainissement non collectif et d'aire d'accueil des gens du voyage. Le Conseil Municipal valide les arrêtés correspondants qui refusent ces transferts.

♦ **Intempéries hivernales** : Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la convention de déneigement avec le Conseil Général.

♦ **Diagnostic Agricole** : Les agriculteurs de la commune seront conviés à une réunion d'information le 24 Septembre 2014 à Saint Fiel. De plus, le Conseil Municipal désigne 5 agriculteurs référents qui seront les interlocuteurs privilégiés du Cabinet chargé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de mener à bien ce projet prévu par le SCOT.

♦ **Simplifications administratives** : Mr le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture qui sollicite les communes pour connaître les 10 mesures de simplification les plus pertinentes.

♦ **Animations pour les aînés isolés** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a communiqué les coordonnées d'une animatrice susceptible d'intervenir auprès des personnes âgées isolées.

♦ **SDEC** : Le Conseil Municipal marque son intérêt pour la démarche du SDEC qui envisage de créer un groupement d'achat de l'énergie électrique.

♦ **Le Relais** : Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de l'entreprise Le Relais pour mettre en place sur la commune de GLENIC un point de collecte des vêtements usagés.

♦ **Demande de subvention du CIVAM** : Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande de subvention de fonctionnement mais reste ouvert à toute assistance logistique ou financière dans l'hypothèse où un évènement de valorisation de l'agriculture était organisé sur la commune.

♦ Mr le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des travaux importants de peinture à réaliser, il a été procédé à l'embauche - sous forme de CDD - d'un agent qualifié pour une période de 2 mois maximum.

♦ Christine DROUILLARD informe le Conseil Municipal que le CCAS organise une sortie des aînés le 19 Septembre 2014.

♦ Gérard GASNET fait le point sur les travaux à venir en matière de voirie.

♦ Davis CHATEAU fait état de l'avancement des travaux sur le chantier de l'enfouissement des réseaux au Pont.

♦ Michel DEVOS indique qu'une 1^{ère} réunion aura lieu le 08 Septembre 2014 pour le bulletin municipal du 2^{ème} semestre.

♦ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 06 Octobre 2014 à 20 Heures.

Le Maire,

Les Conseillers,